BILAN D'ACTIVITÉ



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bernard CHEMIN

année 2018 a été marquée, après une hausse record des entrées en 2017 (+ 36 %), par le maintien, pour la deuxième année consécutive après la création d'une chambre unique, d'un nombre élevé de nouvelles requêtes (1389), traduisant une forte demande de justice par rapport aux années antérieures.

L'accent a été mis en 2018 sur le jugement des affaires d'urbanisme et d'environnement, qui représentent encore près du quart des entrées, les formations de jugement ayant traité plus d'affaires que l'an dernier (+ 14 %).

Mais, alors que le tribunal a connu un important mouvement de personnels incluant un changement de chef de juridiction et de greffier en chef, il n'a pu maintenir, malgré la forte mobilisation de ses équipes, la capacité de jugement qu'il avait atteinte en 2017

Globalement, le nombre d'affaires jugées (1211) en 2018 est en baisse de 11 %, ce qui reste néanmoins encore supérieur aux années antérieures, mais n'a pas permis d'éviter une nouvelle dégradation du taux de couverture.

L'augmentation du délai prévisible moyen de jugement qui en est résulté reste cependant en dessous de la barre de 1 an à 11 mois.

Le stock des affaires à juger s'établit fin 2018 à 1121 dossiers, avec un taux contenu à 2,4 % des dossiers de plus de 2 ans, très largement inférieur à la moyenne nationale.



FichesJuridiction-BAT.indd 10 01/07/2019 14:36